

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 27 novembre 1980. — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — La commission s'est réunie pour désigner deux sénateurs appelés à faire partie des conseils d'administration des sociétés de programme de radiodiffusion et de télévision dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

La commission a décidé de reconduire les mandats de **M. Michel Miroudot** à France Régions 3 et de **M. Jacques Carat** à Radio France. Ces nominations doivent être soumises à l'agrément de

la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale puisque, aux termes de la loi de 1974, les désignations aux conseils d'administration des quatre sociétés nationales de programme sont des nominations conjointes.

La commission a ensuite désigné **M. Jules Faigt** pour faire partie du **conseil d'administration** de l'établissement public **Télédiffusion de France**, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Jeudi 27 novembre 1980. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* La commission a tout d'abord décidé de **demander** à être **saisie pour avis** du projet de loi n° 104 (1980-1981) relatif à l'**aménagement foncier** et à l'établissement rural dans le territoire de la **Nouvelle-Calédonie** et dépendances. Elle a ensuite désigné **M. Jacques Mossion** comme **rapporteur pour avis** de ce texte.

Puis elle a abordé l'**examen du projet de création d'un groupe d'études sur l'élevage**, en application de l'article 22, alinéa premier, du règlement du Sénat. Après un large débat, au cours duquel sont intervenus MM. Robert Laucournet, Pierre Noé, Bernard Legrand, Marcel Lucotte, Pierre Lacour, Rémi Herment, Charles Beaupetit, Roger Rinchet, Raymond Dumont, Pierre Ceccaldi-Pavard, Paul Mistral, Hector Dubois et Richard Pouille, les commissaires ont, à l'unanimité des nombreux présents, décidé de ne pas désigner de membres pour siéger au sein de ce groupe. Ils ont considéré que les problèmes de l'élevage relèvent essentiellement de la compétence propre de la commission et qu'il n'y a donc aucune raison de s'en dessaisir au bénéfice d'un groupe d'études externe.

Les commissaires ont également tenu à souligner avec force qu'il appartient à la commission des affaires économiques et du Plan, si celle-ci l'estime opportun et nécessaire, de créer en son sein un groupe de travail qui étudierait les problèmes de l'élevage. Ce groupe, le cas échéant, ne refuserait naturellement pas d'associer à ses travaux les membres d'autres commissions qui seraient intéressés par telle ou telle partie de ses activités, par exemple à l'occasion de l'audition d'une importante personnalité.

Sur un plan général, les commissaires, toujours à l'unanimité, ont affirmé leur opposition à la multiplication des groupes d'études externes aux commissions permanentes, jugeant que ces créations entraînent un véritable démembrement des compétences propres de celles-ci, ce qui est particulièrement le cas de la commission des affaires économiques et du Plan, en raison de l'extrême diversité des secteurs qui relèvent d'elle.

Enfin, **M. Pierre Noé** a rendu compte de l'intéressante **visite** qu'une délégation de la commission a effectuée le 25 novembre 1980 dans les **villes nouvelles d'Evry** et de **Melun-Sénart**. Il a souligné la qualité de l'accueil reçu et l'intérêt des rencontres effectuées.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 26 avril 1980. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Claude Mont** sur le budget des **affaires étrangères** pour 1981.

Le rapporteur pour avis a rappelé qu'avec une augmentation de 13,1 p. 100 seulement de ses crédits, le budget des affaires étrangères supporte une large part de l'effort entrepris par le Gouvernement pour modérer la croissance des dépenses publiques. Cette progression, inférieure de plus de trois points à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, risque de remettre en cause l'application du plan de redressement arrêté en 1978, d'autant plus que les mesures de rigueur appliquées comportent la suppression de toute création d'emploi en 1981.

M. Claude Mont s'est cependant félicité de l'effort entrepris en faveur des Français de l'étranger ainsi que de l'augmentation de notre participation au programme des Nations unies pour le développement et de notre contribution à l'agence internationale de l'énergie atomique, qui manifeste notre soutien à l'effort de non-prolifération nucléaire.

Tout en espérant qu'il ne s'agisse que d'une pause, le rapporteur pour avis a demandé à la commission de se résigner à donner un avis favorable au budget des affaires étrangères.

Il a, conformément à la méthode suivie par la commission depuis plusieurs années, développé un certain nombre de thèmes concernant la politique étrangère.

En ce qui concerne l'Europe, M. Claude Mont a souligné qu'elle était en même temps objet de fierté et sujet d'inquiétudes.

Il a rappelé les difficultés rencontrées par l'Europe quant à la redéfinition de la politique agricole commune, à la crise de l'acier dont les mesures prises ont réussi à diminuer les effets et aux succès rencontrés par l'Europe dans sa politique d'aide au Tiers Monde.

M. Claude Mont a traité ensuite des problèmes concernant la sécurité et la coopération en Europe et les difficultés rencontrées par les représentants des trente-cinq Etats réunis à Madrid pour étudier les suites de la conférence d'Helsinki. Il a analysé le projet français de conférence pour le désarmement en Europe qui prévoit l'application sur l'ensemble du continent européen de l'Atlantique à l'Oural d'un processus en deux étapes comportant l'instauration de mesures de confiance puis de mesures de réduction des armements conventionnels.

L'exposé du rapporteur pour avis a donné lieu à un échange de vues au cours duquel M. Antoine Andrieux a souligné que l'insuffisance des crédits des affaires étrangères va compromettre le redressement de l'outil diplomatique dont la France a besoin, M. Jacques Ménard a rappelé l'action de l'association internationale des pays de langue française et souhaité la création au sein du Sénat d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier l'avenir du français dans le monde, et M. Raymond Bourguin a insisté sur la nécessité, pour la défense de l'influence française dans le monde, de mener une politique de rigueur en matière budgétaire.

Les conclusions du rapporteur pour avis tendant à émettre un avis favorable à l'adoption du budget des affaires étrangères ont été adoptées.

Puis, sur la suggestion du président Jean Lecanuet, la commission a décidé de prévoir **deux missions d'information à l'étranger pour 1981**, l'une au **Pakistan** et l'autre en **Algérie**.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 26 novembre 1980. — *Présidence de M. Robert Schwint, président.* — La commission a, par 12 voix contre 7 à M. Hector Viron et une abstention, désigné **M. André Bohl** comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 96 (1980-1981) de M. Hector Viron, tendant à **élever à 75 p. 100 le taux de pension de réversion accordée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique**, en application du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Puis elle a procédé à la désignation de candidats à d'éventuelles commissions mixtes paritaires chargées de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion :

- du projet de loi relatif au travail à temps partiel ;
- du projet de loi relatif au travail à temps partiel dans la fonction publique.

Ont été désignés pour chacun des deux projets de loi :

— comme *membres titulaires* : MM. Robert Schwint, Jean Gravier, Jean Béranger, André Rabineau, Pierre Sallenave, Noël Berrier, Jean Chérioux ;

— comme *membres suppléants* : MM. Jacques Bialski, Jean Madelain, René Touzet, Louis Souvet, Mmes Cécile Golbet, Marie-Claude Beaudeau, M. Henri Belcour.

Poursuivant son ordre du jour, elle a désigné MM. Louis Boyer, Michel Moreigne et Pierre Louvot pour participer aux travaux d'un éventuel groupe d'étude des problèmes de l'élevage (application des dispositions de l'article 22 du Règlement).

La commission a ensuite procédé à l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1981 (crédits du travail et de la participation).

M. Jean Béranger, rapporteur pour avis, a souligné qu'en raison de la conjoncture économique et sociale du moment, ce budget était pour sa très grande part dérivé de la situation dégradée de l'emploi et ne comportait que des actions positives limitées en faveur du maintien et des créations d'emplois.

Il a ensuite analysé la situation du chômage pour 1980 en distinguant les diverses catégories de demandeurs d'emploi et les motifs d'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi, notamment du fait des formules de travail précarisé.

Il a rappelé les masses principales du budget du travail puis a fait état des perspectives inquiétantes de l'emploi pour les prochaines années et des conséquences qui risquent d'en résulter pour la société française. Il a indiqué que le VIII^e Plan ne mentionnait pas spécifiquement l'emploi dans ses priorités et que le budget du travail pour 1981 consacrait 60 p. 100 de ses crédits à l'indemnisation du chômage, alors que les actions porteuses d'emploi, telle la formation professionnelle, n'étaient maintenues qu'avec peine, voire réduites. Il a par ailleurs nuancé les résultats des pactes pour l'emploi, qui ont eu principalement pour conséquence d'enrayer temporairement la poussée du chômage des jeunes et qui ont largement bénéficié à des entreprises en difficulté se procurant une main-d'œuvre à bon

compte. Il a en outre rappelé que l'ensemble des moyens accordés à la formation professionnelle ne représentait que moins de la moitié des indemnités de chômage versées en 1980.

Le rapporteur pour avis a également souligné le problème dramatique des demandeurs d'emploi parvenus en fin de droits et la progression du nombre des chômeurs non indemnisés, qui représentent désormais la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Il a noté la tendance actuelle du marché du travail qui s'orienterait, dans une conjoncture économique et sociale de plus en plus difficile, vers la précarisation des formules d'emploi. Il a estimé qu'une réduction de la durée du travail et qu'une politique dynamique de création d'emplois étaient nécessaires eu égard à la gravité de la situation du chômage.

Il a enfin évoqué l'évolution de la démographie française, notamment pour ce qui concerne le développement futur de la population active.

M. Jean Chérioux, approuvant les conclusions du rapporteur pour avis, a regretté qu'en matière de politique de l'emploi, l'accent principal soit trop exclusivement mis sur l'amélioration de la situation des entreprises et qu'une planification économique souple soit reléguée au second plan ; il s'est par ailleurs inquiété de la situation de la trésorerie de l'assurance chômage et a estimé que la création d'emplois publics ne devrait être que temporaire ; il a enfin souligné que les comparaisons internationales en matière de coût de l'heure de travail devaient tenir compte de la surévaluation de certaines monnaies.

Mme Cécile Goldet a estimé que le budget du travail était en réalité celui du chômage et que le sous-emploi était désormais accepté comme un mal inéluctable ; pour elle, la formation permanente constitue l'un des moyens essentiels d'assurer la compétitivité de nos entreprises. En matière de démographie, elle a indiqué qu'il lui semblait difficile de promouvoir une politique de la natalité dans une situation de l'emploi particulièrement dégradée.

M. André Rabineau a noté que le temps d'utilisation des équipements constituait, à côté du coût de l'heure de travail, un élément important du caractère concurrentiel de nos entreprises ; selon lui, ces dernières sont également dissuadées d'embaucher en raison de certaines dispositions de la réglementation existante. Il a rappelé enfin que les diverses branches d'activité assuraient à leurs salariés des garanties très variables en matière d'emploi.

M. Guy Durbec a indiqué que l'obligation d'emploi des handicapés n'était pas toujours respectée, même dans les administrations.

A l'issue d'un débat auquel ont participé, outre le président Robert Schwint, MM. Guy Durbec, Charles Ferrant, Gérard Roujas et Louis Souvet, la commission a chargé son rapporteur pour avis d'exposer au Gouvernement les propositions et les observations suivantes :

— mise à l'étude d'une allocation de chômage spécifique en faveur des travailleurs handicapés victimes d'un licenciement ;

— urgence du dépôt du rapport du groupe de travail interministériel chargé d'étudier le problème des demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que la mise en œuvre des mesures qui s'ensuivront ;

— encouragement positif aux négociations entre partenaires sociaux pour conférer au système de l'indemnisation du chômage un caractère plus incitatif à la recherche d'un emploi ;

— renforcement des actions et des crédits de formation professionnelle ;

— incitation accrue du Gouvernement pour faire reprendre et aboutir la négociation sur la réduction de la durée du travail ; à défaut, proposition au Parlement d'un projet de loi-cadre sur cette question fondamentale.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du travail inscrits dans le projet de loi de finances pour 1981.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Lundi 24 novembre 1981. — *Présidence de M. Yves Durand, secrétaire.* — La commission a procédé, sur le rapport de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial, à l'examen des amendements au projet de budget pour 1981 du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Elle a émis un avis défavorable aux amendements n° 171, 183, 172, 184, 173, 185, 186, 1974, et a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 175 et 187.

Mardi 25 novembre 1980. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication**, sur les amendements au projet de budget de son département ministériel.

En réponse à **MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial, Michel Miroudot et Jacques Carat, rapporteurs pour avis** de la commission des **affaires culturelles**, le ministre a indiqué que le Gouvernement acceptait une nouvelle répartition des crédits de la direction du théâtre et des spectacles. Un million de francs supplémentaire sera ainsi accordé aux compagnies théâtrales indépendantes.

M. Jean-Philippe Lecat a également précisé qu'un effort particulier serait fait en 1981 en faveur des petits équipements décentralisés de diffusion et d'animation, de l'action culturelle en milieu rural et des petites églises rurales non classées et non inscrites à l'inventaire, ainsi que pour le théâtre lyrique en province.

En réponse aux inquiétudes exprimées par la commission concernant le projet d'aménagement de l'hôtel Salé, le ministre a annoncé que des procédures nouvelles d'affectation et d'utilisation des crédits permettraient une meilleure exécution de la loi de programme sur les musées. Il a assuré la commission que les éventuels dépassements de crédits sur les opérations en cours en région parisienne ne pourraient, en aucun cas, freiner la réalisation des objectifs physiques définis par la loi de programme en faveur de la province.

A la suite d'un large échange de vues, auquel ont pris part **MM. Edouard Bonnefous, président, Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial, et Henri Duffaut**, la commission a décidé de retirer son amendement de suppression des crédits prévus en 1981 pour l'aménagement de l'hôtel Salé.

Judi 27 novembre 1980. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — Sur le rapport de **M. Maurice Blin, rapporteur général**, la commission a procédé à l'examen des articles, non joints aux crédits, de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981.

Après des débats où sont intervenus M. Edouard Bonnefous, président, M. Maurice Blin, rapporteur général, et **MM. Jacques Descours Desacres, Henri Duffaut, Geoffroy de Montalembert, René Ballayer, René Tomasini, Stéphane Bonduel et Yves Durand**, la commission a :

— donné un avis favorable à l'adoption des articles 12, 13, 14, 17, 18, 30, 32, 40 bis (nouveau), 41, 43 et 49 (nouveau) ;

— et, sous réserve de précisions et d'amendements à intervenir, donné un avis de principe favorable à l'adoption des articles 19, 31, 33, 38, 42, 42 *bis* (nouveau) et 43 *ter* (nouveau).

Par ailleurs, la commission a *examiné* les *amendements* aux *crédits* du ministère de l'intérieur. A ce titre, elle a émis un avis favorable aux amendements n^{os} 203 rectifié, 208, 215 et 216 rectifié; elle a soumis à l'appréciation du Sénat l'amendement n^o 205 et s'est prononcé sur la recevabilité, au regard de l'article 40 de la Constitution, de l'amendement n^o 204.

Aux termes de l'article 22 *bis* du règlement du Sénat, la commission a, enfin, désigné, sur proposition de M. Edouard Bonnefous, président, les **commissaires** appelés à **suivre la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte**, en application des dispositions de l'article 164 de l'ordonnance n^o 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

Vendredi 28 novembre 1980. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a **examiné les amendements au budget des transports** du projet de loi de finances pour 1981 [n^o 97 (1980-1981)].

Elle a émis un avis favorable à l'amendement n^o 221 rectifié et a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements n^{os} 225, 219, 211 et 220.

Elle s'est également prononcée sur la recevabilité financière de certains des amendements.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 26 novembre 1980. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tout d'abord **nommé :**

— **M. Pierre Schiélé rapporteur** du projet de loi n^o 110 (1980-1981), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code électoral en vue de favoriser la **mixité dans la vie municipale ;**

— **M. Etienne Dailly rapporteur** de la proposition de loi n^o 108 (1980-1981), adoptée par l'Assemblée nationale, portant **modification et simplification du régime des valeurs mobilières.**

La commission a ensuite procédé à la désignation de candidats à la **commission mixte paritaire chargée** de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 109 (1980-1981), modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au **contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation**.

Ont été désignés : **MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean Geoffroy, François Collet, Etienne Dailly, Pierre Ceccaldi-Pavard, Robert Laucournet et Jacques Thyraud** comme membres *titulaires* ; **MM. Marcel Rudloff, Paul Girod, Guy Petit, Edgar Tailhades, Louis Virapoullé, Charles Lederman et Hubert Peyou** comme membres *suppléants*.

La commission a alors entendu le **rapport pour avis de M. Louis Virapoullé** sur les **crédits des départements d'outre-mer**.

Le rapporteur pour avis, après avoir évoqué la personnalité et l'œuvre de Victor Schoelcher, la loi du 24 avril 1833 ayant aboli la division en deux classes de la population libre dans les colonies et la départementalisation en 1946 des « quatre vieilles colonies » de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, a rappelé que les départements d'outre-mer font aujourd'hui partie intégrante de la France.

Après avoir souligné que le budget du secrétariat d'Etat n'a plus qu'un caractère résiduel, les crédits d'équipement figurant désormais, pour l'essentiel, au budget de chaque ministère concerné, le rapporteur pour avis a tracé les grandes lignes de la situation économique et sociale dans les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne l'agriculture, gravement touchée par des cyclones au cours des deux dernières années, M. Louis Virapoullé a insisté sur les efforts de modernisation mis en œuvre : recherche scientifique, irrigation, réforme foncière. Sur ce dernier point, le rapporteur pour avis a constaté l'insuffisance des prêts d'accession à la propriété consentis par le crédit agricole, plafonnés à 100 000 F, et a demandé que ce plafond soit, comme en métropole, porté à 350 000 F.

Après avoir évoqué les mesures d'incitation fiscale prises dans la loi de finances pour 1980 en vue de favoriser les investissements créateurs d'emplois, le rapporteur pour avis a fait le bilan des mesures sociales mises en œuvre dans les départements d'outre-mer, en insistant plus spécialement sur le logement social, les prestations familiales et l'indemnisation du chômage et a préconisé la création de « banques de l'emploi » dans les départements d'outre-mer.

En concluant, M. Louis Virapoullé a insisté sur la nécessité de responsabiliser les jeunes qui constituent dans les départements d'outre-mer la majorité de la population.

Répondant ensuite à des questions de MM. Jacques Eberhard et Marcel Rudloff, M. Louis Virapoullé a donné diverses précisions sur la législation sociale, la réforme foncière et l'indemnisation, à la Réunion, des victimes du cyclone « Hyacinthe ».

Il s'est également déclaré d'accord avec M. Marcel Rudloff sur la nécessité d'un effort particulier des pouvoirs publics en vue du développement de la collectivité territoriale de Mayotte, plus particulièrement en ce qui concerne la construction du port de Longoni.

A l'unanimité moins une voix, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits des départements d'outre-mer.

Puis la commission a **entendu le rapport pour avis de M. Lionel Cherrier sur les crédits des territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1981.**

Après une présentation générale des crédits des territoires d'outre-mer, M. Lionel Cherrier a exprimé ses craintes face à la diminution des subventions au F. I. D. E. S., dans la mesure où les interventions de la section générale de ce fonds concernent la poursuite des actions jugées prioritaires par le Gouvernement, comme la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, la promotion mélanésienne ou le développement économique des îles Wallis et Futuna. Mais, pour apprécier l'effort réel consenti par l'Etat au profit des territoires d'outre-mer, le rapporteur pour avis a mis l'accent sur la nécessité de se référer aux interventions des ministères techniques dont l'importance ne fait que croître par rapport au budget des territoires d'outre-mer.

Regrettant cette évolution, il a souhaité que le secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer conserve son rôle de coordination des actions diverses menées par l'ensemble des ministères.

Le rapporteur pour avis a ensuite procédé à l'examen de la situation politique et institutionnelle des territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne l'accession à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides, il a rappelé les circonstances dans lesquelles était intervenue la naissance du nouvel Etat du Vanuatu, ainsi que les ordonnances prises par le Gouvernement pour la protection des droits, des biens et des intérêts des nationaux français en application de la loi du 22 décembre 1979. Mais il a exprimé le souhait qu'une nouvelle ordonnance vienne compléter les

mesures déjà prises par le Gouvernement, afin d'étendre aux réfugiés du Vanuatu l'ensemble des dispositions applicables aux rapatriés d'outre-mer.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, après avoir exposé les difficultés politiques et institutionnelles que la Nouvelle-Calédonie a connues ces dernières années, le rapporteur pour avis a souligné que la réforme électorale du 24 mai 1979 n'avait pas permis d'instituer la stabilité politique au sein de ce territoire, la question du statut demeurant toujours à l'ordre du jour. Sur le plan socio-économique, il a mis l'accent sur l'importance du plan d'action à long terme adopté par l'assemblée territoriale le 21 février 1979 et qui porte notamment sur le problème foncier et la promotion mélanésienne.

Quant au statut de la Polynésie française, il semble avoir fait preuve de son efficacité, ce qui permet à ce territoire de se consacrer pleinement à son développement économique et social. Le rapporteur pour avis a procédé aux mêmes constatations pour les îles Wallis et Futuna.

Le rapporteur pour avis est ensuite passé à l'examen des moyens juridiques du développement économique. Après avoir rappelé la nécessité de mettre en œuvre une réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, il a énuméré les différentes actions qui ont été menées par le territoire et celles qui sont envisagées pour l'année 1981, mais l'ampleur des opérations qui devront être conduites d'ici 1984 explique que le Gouvernement ait déposé, sur le bureau du Sénat, un projet de loi renforçant les prérogatives du territoire en matière d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Au titre des moyens juridiques du développement économique, le rapporteur pour avis a mis l'accent sur l'opportunité d'étudier une clarification de la répartition des compétences entre l'Etat et les territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de la politique de la mer, notamment pour l'exploitation de la zone économique ou de la politique minière, dont le succès suppose une extension des prérogatives territoriales. Le rapporteur pour avis a ensuite estimé que le développement économique des territoires d'outre-mer passait par l'institution d'une aide fiscale aux investissements dans les territoires d'outre-mer ; à ce sujet, il s'est montré favorable à la reconduction des dispositions prévues par l'article 238 bis H du code général des impôts et exonérant de l'imposition les revenus qui seraient investis dans les territoires d'outre-mer.

Enfin, il a souligné le succès rencontré par les conventions entre l'Etat et les territoires d'outre-mer, qui permettent à

l'Etat, lorsque le territoire le demande, d'apporter, dans le cadre de la loi de finances, son concours financier et technique aux investissements économiques et sociaux.

Pour la Polynésie française, vingt-trois conventions ont été ratifiées par l'assemblée territoriale et signées par les différents ministères techniques, ce qui a apporté au budget territorial de 1980 quelque 170 millions de francs.

En Nouvelle-Calédonie, la technique des conventions conclues entre l'Etat et le territoire n'a été introduite dans le statut que par la loi de 1979, mais plusieurs conventions sont déjà entrées en vigueur, comme celle prévoyant la prise en charge par l'Etat des dépenses de l'enseignement primaire public.

Le rapporteur pour avis a ensuite examiné les actions menées par l'Etat dans le domaine de la justice. Il a tout d'abord rappelé que le Conseil constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution la loi étendant le code de procédure pénale dans les territoires d'outre-mer, au motif que les assemblées territoriales n'avaient pas été consultées. L'avis formulé par les assemblées territoriales des trois territoires d'outre-mer sur un nouveau projet de loi montre tout l'intérêt que les territoires d'outre-mer portent à cette réforme, sans oublier que le Gouvernement a déposé un projet de loi rendant applicables les dispositions du code pénal et la législation sur l'enfance délinquante dans les territoires d'outre-mer.

Après un bref développement sur l'organisation judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, des îles Wallis et Futuna et de la Polynésie française, le rapporteur pour avis a énuméré les mesures envisagées pour 1981, notamment la transformation du tribunal supérieur d'appel de Papeete en cour d'appel.

En ce qui concerne les perspectives de création de postes dans les territoires d'outre-mer en 1981, le rapporteur pour avis a indiqué qu'un poste de conseiller serait créé pour la cour d'appel de Nouméa.

Enfin, le rapporteur pour avis a énuméré les différents concours aux communes et groupements de communes dans les territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de la solidarité interne aux territoires d'outre-mer ou des aides de l'Etat aux communes ou aux circonscriptions des territoires d'outre-mer. Il a notamment mis l'accent sur l'importance de la progression de la dotation globale de fonctionnement, qui représente en 1980 quelque 108 millions de francs, alors même que les territoires d'outre-mer ne recevaient aucune attribution au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires.

En conclusion, le rapporteur pour avis a souligné que l'examen des crédits de l'outre-mer permettait de montrer que les territoires du Pacifique, par-delà leurs particularités, connaissent des problèmes semblables et que le moment paraît venu de les associer dans une œuvre commune, cette association devant porter sur des domaines aussi divers que les liaisons aériennes et maritimes ou l'exploitation de la zone économique. Pour cette raison, le rapporteur pour avis a estimé opportun de créer une véritable région du Pacifique qui, tout en respectant les prérogatives de chaque territoire, aurait à connaître de leurs problèmes communs.

M. François Collet a insisté sur la nécessité d'une grande sévérité dans les termes du rapport au sujet des Nouvelles-Hébrides, chacun s'étant senti humilié par le manque de fermeté de nos représentants.

M. Pierre Salvi a évoqué les avertissements faits aux pouvoirs publics par M. Lionel Cherrier lors de la réforme électorale de 1979 en Nouvelle-Calédonie, et l'a félicité de sa clairvoyance.

A l'unanimité moins une voix, la commission a enfin donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer.

La commission a ensuite procédé, sur le **rapport de M. Marcel Rudloff**, à l'examen du projet de loi n° 107 (1980-1981), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 891 du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'**agences privées de recherches**.

M. Marcel Rudloff a tout d'abord rappelé que l'exercice de l'activité d'agent privé de recherches était soumis à deux conditions : posséder la nationalité française et n'avoir encouru aucune condamnation pénale.

Il a ensuite souligné que le Sénat avait, lors de la première lecture, étendu la portée du projet de loi initial dans le souci de réglementer plus strictement cette profession.

Le rapporteur s'est ensuite félicité de ce que l'Assemblée Nationale ait souscrit, lors de la deuxième lecture, à l'ensemble des innovations introduites par le Sénat. Néanmoins, l'Assemblée Nationale a jugé bon de préciser, à l'article 3, que l'autorité administrative aurait compétence pour décider la fermeture provisoire d'une agence privée de recherches.

Sur proposition de son rapporteur, la commission a décidé d'adopter l'article 3 du projet de loi ainsi modifié par l'Assemblée Nationale.

Jeudi 27 novembre 1980. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tout d'abord décidé de demander à être **saisie** pour avis du projet de loi (1600 A. N.) portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier**, dont la commission des finances sera saisie au fond; elle a chargé **M. Paul Girod** de suivre cette question.

La commission a ensuite entendu le **rapport pour avis de M. Edgar Tailhades** sur les **crédits du ministère de la justice** pour 1981.

Le rapporteur pour avis a indiqué que les crédits de la justice pour 1981 progressaient de 17,60 p. 100, soit un taux supérieur à l'augmentation du budget civil de l'Etat qui est de 14,5 p. 100. Il s'est félicité de la création de 573 emplois, soit près du tiers des créations d'emploi dans la fonction publique. Il a cependant regretté la stagnation des crédits d'investissement maintenus à 470 millions en autorisations de programme.

Après avoir évoqué les actions que le ministère de la justice envisage de mener en 1981 concernant les services judiciaires, l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée, il a manifesté son inquiétude face à certains situations préoccupantes.

C'est ainsi qu'il a regretté qu'aucune création de poste ne soit prévue au titre du budget de 1981, au niveau des greffes.

Il a jugé notablement insuffisante la durée du stage (trois mois) prévue pour les magistrats recrutés par la voie des concours exceptionnels qui auront lieu en vertu de la loi organique du 29 octobre 1980 portant réforme du statut de la magistrature.

Il a critiqué le fait que l'indemnité versée aux avocats au titre de l'aide judiciaire n'augmente pas dans les mêmes proportions que le plafond de ressources fixé pour les candidats à cette aide. Il a également estimé fâcheux qu'aucune rémunération ne soit prévue dans l'hypothèse où un avocat est commis d'office en matière pénale, alors que le Gouvernement s'est engagé il y a déjà plusieurs années à inscrire au budget de la justice des crédits à cet effet.

Il a exprimé des réserves vis-à-vis de l'expérience des conciliateurs, qui ne lui est pas apparu donner de résultats véritablement concluants. Il a fait de même pour l'expérience des assistants de justice recrutés à titre contractuel dans certains ressorts de cour d'appel, pour apporter une assistance technique aux magistrats.

En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, il a mis l'accent sur le surpeuplement des prisons qui, non seulement

créée une promiscuité néfaste aux détenus, mais également accroît les risques de troubles et d'agressions contre le personnel de surveillance.

Il a exprimé le vœu que des mesures soient prises pour remédier au surencombrement des prisons ainsi qu'au désœuvrement de la plupart des détenus.

Quant à l'éducation surveillée, il a constaté qu'elle faisait toujours figure de parente pauvre de la justice et il a souhaité que le budget de 1982 accorde la priorité, tant en personnel qu'en équipement, à ce secteur.

Enfin, il a évoqué sa visite au siège de la commission nationale de l'informatique et des libertés présidée par M. Jacques Thyraud. Il a insisté sur l'importance du rôle joué par cet organisme dans la défense des libertés des citoyens. Il a fait remarquer que, dans le court délai qui lui a été imparti, la commission, sous l'égide de M. Jacques Thyraud, avait pu, non seulement achever la mise en place de ses moyens d'action, mais également exercer sa mission de contrôle et de conseil dans des domaines très importants.

A la suite de cet exposé général, diverses questions ont été posées à M. Edgar Tailhades.

En réponse à M. Lionel de Tinguy, le rapporteur a indiqué que le problème de l'inégalité de la répartition des effectifs des magistrats dans les différentes circonscriptions judiciaires ferait l'objet d'une question qu'il poserait au garde des sceaux lors de la discussion du budget de la justice.

Il a également approuvé l'idée de M. Lionel de Tinguy de constituer un groupe de travail pour étudier le fonctionnement de la justice des mineurs et de l'administration de l'éducation surveillée.

Après les observations formulées par MM. François Collet, Lionel de Tinguy et Louis Virapoullé au sujet de la nécessité d'élargir le recrutement des magistrats par la voie latérale, il a fait remarquer que, quel que soit leur mode de recrutement, les magistrats devaient pouvoir bénéficier d'une formation suffisante pour accomplir avec compétence leur mission.

Puis M. Jacques Eberhard, après avoir critiqué le caractère globalement négatif du budget de la justice pour 1981, a insisté sur les problèmes financiers soulevés par le transfert à l'Etat des charges des juridictions pesant actuellement sur les collectivités locales. A la suite de cette observation, M. Edgar Tailhades a indiqué qu'une étude avait été réalisée, à l'initiative de la chancellerie, par une commission présidée par M. Pinot, pre-

mier président de la cour d'appel de Versailles, afin de rechercher les mesures générales de déconcentration administrative qui seront rendues nécessaires par la prise en charge par l'Etat de la gestion d'un grand nombre de juridictions.

Enfin, il a indiqué à M. Raymond Bouvier que le problème de l'insuffisance du nombre des juges de l'expropriation dans certaines régions de la France serait évoqué par lui au cours de l'examen par le Sénat du projet de budget de la justice pour 1981.

La commission a alors décidé d'approuver les crédits du ministère de la justice.

DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Jeudi 27 novembre 1980. — *Présidence de M. Jacques Genton, président.* — La délégation a commencé l'examen du projet de rapport semestriel d'information, établi par M. Georges Spénaie. Le rapporteur a tout d'abord présenté des réflexions sur la structure du rapport et son calendrier d'adoption. MM. Jacques Genton, Bernard Barbier, Louis Virapoullé sont intervenus sur ces deux points. M. Georges Spénaie a ensuite passé en revue les différentes questions traitées dans la première partie du rapport : l'état de la Communauté à la suite de l'accord du 30 mai, la vie des institutions, les questions budgétaires et financières, la situation économique et la politique industrielle. Dans la discussion qui a suivi cet exposé, M. Robert Pontillon a présenté des observations relatives à l'initiative européenne concernant le Proche-Orient, à l'élargissement méridional, à la protection des lignes maritimes afin d'assurer l'approvisionnement en pétrole, ainsi qu'au siège de l'assemblée. M. Jean Garcia a évoqué la question du financement du budget communautaire et de la procédure de création éventuelle de nouvelles ressources propres. M. Louis Virapoullé a posé le problème des relations commerciales C. E. E. - Japon en particulier dans le secteur de l'automobile. Le rapporteur a répondu à ces remarques. La délégation est convenue d'achever l'examen du rapport lors d'une prochaine réunion.